



## **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

Le jeu est organisé par **LIDL**, société en nom collectif au capital de 458 000 000 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 343 262 622 et dont le siège social est situé au 1 rue de Hanovre - CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après « **la Société Organisatrice** »).

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La Société Organisatrice organise un **jeu avec obligation d'achat** dans les supermarchés de l'enseigne LIDL situés sur le territoire français intitulé « VIP Match Day » du 01/01/2026 08h00 au 04/01/2026 23h59 (ci-après dénommé le « **Jeu** ») accessible sur l'application mobile LIDL PLUS France (ci-après dénommée « **l'Application** »).

### **2.1 Participants**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte LIDL et ayant adhéré au programme de fidélité LIDL PLUS (ci-après dénommée le « **Participant** »), à l'exclusion de toute personne ayant participé à l'organisation du Jeu, qu'elle fasse partie du personnel de la Société Organisatrice, de ses mandataires ou de ses sous-traitants. On entend par l'organisation du Jeu notamment la conception, l'élaboration, la gestion et le contrôle.

### **2.2 Support de jeu**

Le Jeu est exclusivement accessible sur l'Application qui est gratuitement téléchargeable sur les stores Android et Apple. En cas de première utilisation de l'Application, la création d'un compte LIDL et l'adhésion au programme de fidélité Lidl Plus sont impératives afin de pouvoir participer au Jeu. Aucun autre moyen de participation n'est accepté.

### **2.3 Modalités de participation au Jeu**

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se connecter sur l'Application avec son compte personnel LIDL ;
2. S'assurer que son adresse e-mail et son numéro de téléphone sont renseignés et à jour (donnée essentielle pour l'annonce d'une éventuelle dotation) ;
3. Se rendre sur l'encart du Jeu présent en page d'accueil de l'Application, prendre connaissance du règlement du Jeu. Le Participant est invité à télécharger et conserver une copie dudit règlement lors de cette étape ;
4. Cliquer sur « JE JOUE », cette action valant acceptation sans réserve du règlement du Jeu ;
5. Pendant la période de Jeu, se rendre dans un supermarché LIDL situé en France métropolitaine, scanner sa carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse (disponible au format numérique dans l'Application uniquement), et acheter un ou plusieurs produits éligibles ;
6. Dès que le nombre de vignettes requises pour l'envoi d'une participation au tirage au sort est atteint (voir **ARTICLE 3. MECANIQUE DU JEU**), se rendre sur l'encart de Jeu dans l'Application et cliquer sur « ENVOI PARTICIPATION ». Cette action doit être réalisée chaque fois qu'une participation au tirage au sort est obtenue.

La prise en compte de la participation au tirage au sort correspond au moment de la réception des données électroniques sur le serveur de LIDL et sur la base du fuseau horaire de Paris.

Le participant peut consulter le nombre de vignettes cumulées et le nombre de participations envoyées à tout moment dans l'Application.

Il ne sera procédé à aucune régularisation de l'attribution des vignettes, par exemple en cas d'oubli de présentation de la carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse, ni à aucun transfert de vignettes vers un autre compte Lidl. De même, il ne sera procédé à aucune régularisation de l'envoi d'une participation au tirage au sort après la fin de la période de Jeu.

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions est formellement nulle et sera écartée du tirage au sort.

### **ARTICLE 3 : MECANIQUE DE JEU**

Le Jeu fonctionne selon le principe suivant : attribution d'une (1) vignette dématérialisée par tranche d'achat de cinq (5) euros parmi la liste des produits éligibles lors d'un même passage en caisse. Dès qu'une (1) vignette est collectée, une participation au Jeu peut être envoyée via l'Application. La participation au Jeu doit être envoyée via l'Application. Une participation envoyée équivaut à une chance d'être tiré au sort. Le nombre de participation n'est pas limité pendant la période de Jeu.

*Exemple 1 : lors d'un passage en caisse, si le montant total des achats sur les produits éligibles est de 5 €, le participant collecte une (1) vignette sur son compte LIDL. Il peut alors envoyer une (1) participation au Jeu.*

*Exemple 2 : lors d'un passage en caisse, si le montant total des achats sur les produits éligibles est de 15 €, le participant collecte trois (3) vignettes sur son compte LIDL. Il peut envoyer trois (3) participations au Jeu.*

*Exemple 3 : lors d'un passage en caisse, si le montant total des achats sur les produits éligibles est de 4 €, le participant ne collecte aucune vignette sur son compte LIDL et ne peut donc pas envoyer de participation au Jeu.*

#### **Liste des produits éligibles :**

<b>Référence du produit</b>	<b>Marque du produit</b>	<b>Nom du produit</b>	<b>Format du produit</b>
150741	Envia	Crème dessert riche en protéines vanille et chocolat	200g
150828	Milbona	Yaourt aux fruits riche en protéines	200g
150835	Envia	Fromage blanc protéiné	200g
160550	Envia	Semoules au lait protéinées	200g
160560	Envia	Yaourts à boire protéinés choco / vanille	350g
172111	Milbona	Crèmes desserts protéinées noisette caramel	200g
182364	Envia	Yaourt nature riche en protéines	330g
184078	Envia	Mousses riches en protéines	175g
187248	Envia	Spécialités laitières protéinées	400g
191676	Milbona	Yaourts aux fruits protéinés multipack	8x125g
196898	Envia	Crèmes dessert duo protéinées	150g

205572	Milbona	Boisson café protéinée	250ml
207935	Envia	Boissons lactées riches en protéines	350g
5622323	Toque du Chef	Wraps protéinés poulet / saumon	190g
5622326	Toque du Chef	Salades protéinés poulet ou saumon	250g
5622487	Toque du Chef	Bols protéinés base skyr	200g
5717828	Milbona	Crème dessert riche en protéines chocolat	500g
5717829	Milbona	Crème dessert riche en protéines vanille	500g
6205528	Envia	Spécialités laitières 0% protéinées	340g
188213	Sportyfeel	Barres protéinées 50% 3x45g	3x45g
208379	Sportyfeel	Barres protéinées 32%	50g
1001902	Sportyfeel	Whey protéine - Vanille / chocolat	420g
1002231	Sportyfeel	Barres protéinées creamy 13,6g	40g
1001909	Sportyfeel	Clear whey - pêche	360g
115556	Envia	Skyr nature 150g	150g
132428	Envia	Skyr nature	450g
5614969	Envia	Skyr nature	450g
5614970	Envia	Skyr myrtille	450g
221396	Vemondo	Pudding protéiné végan	200g
6212023	Milbona	Yaourt à la grecque riche en protéines	1000g

#### **ARTICLE 4 : MODE DE DETERMINATION DES GAGNANTS**

Les gagnants sont désignés par un **tirage au sort** réalisé dans un délai de 5 jours après la fin du Jeu à partir d'un fichier pseudonymisé. Seules les participations effectivement reçues pendant la durée du Jeu et conformes aux conditions de participation seront prises en compte pour le tirage au sort.

#### **ARTICLE 5 : DOTATIONS MISES EN JEU ET REMISE AUX GAGNANTS**

##### 5.1 Nature et valeur des dotations

La Société Organisatrice met en jeu les dotations suivantes :

Nombre	Nature de la dotation
1	<p>Pour une (1) personne gagnante accompagnée d'une (1) personne de son choix, valable le dimanche 11 janvier 2026. Cette dotation comprend : l'accès privilégié à L'Arena le jour du match concerné, incluant une visite des vestiaires avant la rencontre, un accès au bord du terrain durant l'échauffement des joueurs, ainsi que deux (2) sièges en zone VIP pour assister au match, l'emplacement exact étant déterminé par l'organisateur. Valeur : <b>100 € la place</b></p> <p>La dotation inclut également la prise en charge du transport aller-retour du gagnant et de son accompagnant entre leur lieu de résidence et Paris, par train ou avion, selon les modalités fixées par l'organisateur, lequel demeure seul décisionnaire du choix du transporteur, des horaires et de la classe de voyage. Valeur : <b>200€ l'A/R</b></p> <p>La dotation comprend également une (1) nuit d'hébergement à Paris, en chambre double ou twin, pour la nuit du dimanche 11 janvier au lundi 12 janvier.</p>

	<p>L'hébergement est réservé, organisé et intégralement pris en charge par l'organisateur, incluant la chambre et les taxes de séjour. Ne sont pas inclus : les repas, consommations, services additionnels, assurances, transferts, ni aucune dépense personnelle, lesquels restent entièrement à la charge du gagnant et de son accompagnant. Valeur : <b>130 € la nuit.</b></p> <p>Enfin la dotation inclut deux (2) « pack goodies ». Valeur : <b>100 € l'unité</b></p>
--	---

Les dotations ne sont ni échangeables, ni transmissibles, ni remboursables contre leur valeur monétaire.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendante(s) de sa volonté, la Société Organisatrice pourra remplacer tout ou partie des dotations par des dotations différentes mais de valeur au moins équivalente. Cette modification sera portée à la connaissance des Participants conformément à l'**ARTICLE 7. MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU.**

#### 5.2 Annonce et remise des dotations aux gagnants

Chaque gagnant sera informé individuellement de sa dotation par la Société Organisatrice au numéro de téléphone renseigné dans son compte LIDL sous un délai de 3 jours suivant la date de tirage au sort. Les perdants ne seront pas informés.

Si l'adresse email et numéro de téléphone renseignés dans le compte LIDL du gagnant sont complets, exacts et suffisants à la remise de la dotation, celle-ci sera envoyée par la Société Organisatrice dans un délai de 3 jours à compter de la date de tirage au sort.

Si la seule adresse email renseignée dans le compte LIDL du gagnant est insuffisante à la remise de la dotation, le gagnant sera invité à communiquer les informations et/ou documents complémentaires listés dans l'e-mail d'annonce de gain de la dotation, reçu à la suite de la première annonce par téléphone. A défaut d'envoi exhaustif des éléments complémentaires sous un délai de 2 jours à compter de la date d'envoi de cet e-mail, le gagnant perdra de manière définitive et irréversible sa dotation, sans possibilité de compensation ou d'indemnisation. La Société Organisatrice se réserve la faculté de réattribuer la dotation à un suppléant qui sera le cas échéant tiré au sort dans le respect des conditions prévues à l'**ARTICLE 4. MODE DE DESIGNATION DES GAGNANTS.**

Toute dotation retournée à l'expéditeur ne sera pas réexpédiée et sera perdue de manière définitive et irréversible par le gagnant, sans droit à indemnisation ou compensation.

La Société Organisatrice n'est pas responsable des délais de livraison ni de l'état des dotations au moment de leur remise au gagnant. Il appartient au gagnant de refuser un colis visiblement abîmé et d'en informer sans délai et par écrit la Société Organisatrice (voir **ARTICLE 8. CONTACTS**).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation par le gagnant et/ou du fait de leur utilisation anormale par le gagnant. Il appartient au gagnant de prendre toutes les mesures de sécurité adaptées à la jouissance de la dotation.

## **ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE FRAIS**

La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par la Société Organisatrice dans la mesure où, d'une part, l'accès à l'Application est gratuit et, d'autre part, le réseau internet est accessible gratuitement (par exemple via le réseau WIFI) ou dans le cadre d'un abonnement souscrit par le Participant pour un usage personnel et général du réseau internet.

## **ARTICLE 7 : ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU**

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, notamment en cas de dysfonctionnement ou de fraude. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans une telle hypothèse, un avenant d'annulation ou détaillant les modifications apportées au présent règlement de Jeu sera publié sur le site <https://www.lidl.fr/c/jeu-concours-proteine-gagnez-vos-places-avec-les-bleus/s10075530>

## **ARTICLE 8 : CONTACTS**

Pour toute question ou réclamation relative au Jeu et à la remise des dotations, le Participant est invité à contacter la Société Organisatrice par écrit :

- Via le formulaire en ligne : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport?>
- Ou à l'adresse e-mail du service client : [contact@lidl.fr](mailto:contact@lidl.fr)
- Ou par courrier postal à l'adresse : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg – (en précisant le nom du Jeu et les dates du Jeu en objet du courrier)

Pour être traitée, la demande ou la contestation doit être réalisée par écrit via l'un des moyens de contact précité dans un délai maximal de deux (2) mois à compter de la fin du Jeu (date de réception du formulaire/de l'e-mail ou cachet de la Poste faisant foi). Passé ce délai, la Société Organisatrice se réserve la faculté de ne pas traiter la réclamation.

## **ARTICLE 9 : ACCEPTATION ET OBTENTION DU REGLEMENT**

La participation au Jeu est soumise à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations.

Le règlement est mis à disposition gratuitement pendant la période de Jeu :

- sur le site : <https://www.lidl.fr/c/jeu-concours-proteine-gagnez-vos-places-avec-les-bleus/s10075530>
- sur simple demande à l'adresse [contact@lidl.fr](mailto:contact@lidl.fr)

## **ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES**

### 10.1 Finalités et bases juridiques du traitement

En tant que responsable de traitement, la société Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm (ci-après « Lidl Stiftung ») met à disposition de la Société Organisatrice via l'Application les données des participants (voir **ARTICLE 10.3. DESTINATAIRE DES DONNEES**).

Ce traitement est basé sur l'acceptation du présent règlement (relation contractuelle).

La Société Organisatrice, en tant que responsable de traitement :

- Traitera les données personnelles collectées à des fins de gestion des réclamations et demandes de renseignements, conformément au règlement ou à son intérêt légitime.
- Pourra, si nécessaire, traiter les données collectées pour satisfaire à ses obligations légales.

Toutes les données des Participants collectées dans le cadre du Jeu, quelle que soit la finalité, seront utilisées par la Société Organisatrice conformément aux dispositions du RGPD et à sa Politique de confidentialité accessible sur le site suivant : <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-site-et-application/s10056007?hidebanner=true>

#### 10.2 Données traitées

Avec l'assistance de la Société Organisatrice, Lidl Stiftung fournira l'application Lidl Plus où se déroule le Jeu, collectera et traitera les données à caractère personnel suivantes :

Pour les Participants :

- Numéro d'identification Lidl Plus

Pour les gagnants :

- Numéro d'identification
- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail

Pour les réclamations :

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail
- Adresse postale
- Numéro de téléphone

#### 10.3 Destinataire des données

Afin d'organiser le tirage au sort et la remise des lots aux gagnants, Lidl Stiftung transfère à la Société Organisatrice les données à caractère personnel suivantes :

Pour le tirage au sort : Numéro des participations Lidl Plus

Pour l'attribution des lots : Numéro d'identification Lidl Plus, Nom, Prénom, Numéro de téléphone, Adresse e-mail,

La Société Organisatrice ne partage les données personnelles des Participants qu'à ses sous-traitants qui ont un intérêt légitime à en connaître en raison de leur implication dans le tirage au sort et/ou l'expédition des dotations, conformément à l'article 28 du RGPD.

#### 10.4 Durée de conservation des données

Les données des Participants collectées par la Société Organisatrice dans le strict cadre du Jeu seront conservées pendant un délai de 1 mois, le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins du Jeu. En revanche, les données des gagnants seront conservées pendant un délai de 45 jours le temps nécessaire à la remise des dotations.

## 10.5 Droits des Participants

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de restriction de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsqu'appllicable, d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles et de retrait au consentement (sous réserve que la base légale du traitement soit le consentement du Participant).

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations. Ces droits s'exercent auprès de la Société Organisatrice :

- En contactant notre Service Clients :
  - par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@lidl.fr](mailto:contact@lidl.fr),
  - ou, en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>,
  - ou, par courrier à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg,
  - ou, par téléphone au : 01 88 24 70 70.

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont la Société Organisatrice traitent les données personnelles collectées, les Participants peuvent écrire à la Société Organisatrice :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : protection.donnees@lidl.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès de la CNIL s'ils estiment que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés.

Pour plus d'informations sur vos droits et sur la manière dont Lidl traitera et protégera vos données personnelles, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité de Lidl France : <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-lidl-plus/s10017602>

## **ARTICLE 11 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE ET DU PARTICIPANT**

La participation au Jeu implique le respect du présent règlement et une attitude loyale. Toute violation ou tentative de violation des présentes stipulations entraînera la disqualification immédiate et automatique sans aucun droit à indemnisation ou compensation.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion à l'Application et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences et dommages qui ne résultent pas de son propre fait. A titre d'exemples non limitatifs, la Société Organisatrice ne peut être responsable en cas de défaillance du réseau Internet, de défaillance du réseau informatique, de défaillance de l'appareil électronique du Participant, de fraude ou tentative de fraude, de cyberattaque, etc.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des conséquences découlant d'un évènement indépendant de sa volonté ou d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil français et de la jurisprudence.

#### **ARTICLE 12 : RECLAMATION & DROIT APPLICABLE**

Le Jeu et le présent règlement sont exclusivement soumis au droit français.

Toute réclamation en lien avec le Jeu doit impérativement être formulée par écrit auprès de la Société Organisatrice dans les conditions précisées à l'**ARTICLE 8. CONTACTS**.